

Fiche d'inscription aux ateliers Saison 2011-2012

A imprimer et à remplir obligatoirement pour participer aux ateliers.
A retourner accompagné de votre règlement à :

Cocoon
9 rue de la république
38360 Sassenage

(Ecrire en majuscules svp)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone :

E-mail :

(pour recevoir l'information de validation de votre inscription)

Je certifie avoir plus de 18 ans : oui non

-1- Choisissez l'atelier auquel vous souhaitez participer :

Détails disponibles sur le site : www.cocoon-relook.fr/atelier

Atelier Espace Intérieur : 325 € les 13 séances hebdomadaires.
Groupe de 3 à 5 personnes.

1^{ère} Session : du 13 septembre au 16 décembre 2011.
Inscription avant le 6 septembre.

2^{nde} Session : du 17 janvier au 13 avril 2012.
Inscription avant le 11 janvier.

Atelier Espace Extérieur : 200 € les 8 séances hebdomadaires.
Groupe de 3 à 5 personnes.

Séances : du 25 avril au 15 juin 2012.
Inscription avant le 18 avril.

-2- Choisissez l'horaire qui vous convient :

Cochez les horaires par ordre de préférence (inscrivez choix 1, choix 2...) et Cocoon vous informera de l'horaire disponible en fonction des inscriptions déjà enregistrées.

Atelier Espace Intérieur		Session 1	Session 2
		sept./déc. 2011	janv./avril 2012
Mardi	17h30 à 19h30		
Mercredi	14h30 à 16h30		
Vendredi	17h30 à 19h30		

Atelier Espace Extérieur		avril/juin 2012
Mercredi	14h30 à 16h30	
Vendredi	14h30 à 16h30	
Vendredi	17h30 à 19h30	

-3- Pour les inscriptions par courrier Cocoon n'accepte que le règlement par chèque.

Bénéficiez de 20% de réduction si :

(soit 260€ pour les espaces intérieurs et 160€ pour les espaces extérieurs)

Vous habitez Sassenage

Vous avez déjà fait appel aux services de Cocoon

Possibilité de fractionner vos paiements en plusieurs chèques libellés à l'ordre de Cocoon. Le premier sera encaissé juste avant la première séance d'atelier et le ou les suivants à 1 mois d'intervalle.

Fractionnement limité à 4 versements égaux pour l'atelier espace intérieur et à 3 versements égaux pour l'atelier espace extérieur.

Vous réglez en chèque (s) pour un montant total de € à l'ordre de Cocoon.

Si vous réglez en plusieurs fois merci de lister ci-après le montant de vos chèques dans l'ordre d'encaissement :

1 – chèque n° d'un montant de €, à encaisser le

2 – chèque n° d'un montant de €, à encaisser le

3 – chèque n° d'un montant de €, à encaisser le

4 – chèque n° d'un montant de €, à encaisser le

Comment avez-vous connu Cocoon ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Publicité Papier : |
| <input type="checkbox"/> Recherche Internet | <input type="checkbox"/> Publicité autre : |
| <input type="checkbox"/> Article de journal | <input type="checkbox"/> Salon/Foire |

-4- Dès réception de votre inscription un e-mail vous sera envoyé pour confirmation.

Il contiendra aussi toutes les infos utiles pour le bon déroulement de l'atelier.
S'il s'avère que l'atelier est déjà complet votre règlement ne sera pas encaissé et Cocoon vous contactera pour vous proposer un autre horaire dans la limite des places disponibles.

Le..... à

Signature

Demande de précisions, commentaire... :

.....
.....

Conditions Générales :

Ateliers réservés aux personnes majeures.

La participation aux ateliers n'est prise en compte que si le formulaire d'inscription est accompagné du règlement des séances. Ils valent acceptation des présentes conditions générales.

Attention ! Toute inscription est définitive et aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

Les personnes seront inscrites par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

En cas d'annulation par le participant, moins de 10 jours avant la date de la première séance, aucun remboursement ne sera possible. Et après la première séance, tout désistement non lié à une raison médicale n'entraîne pas de remboursement.

Les ateliers n'ont lieu que si un minimum de 3 personnes s'inscrit pour un même horaire. En dessous de ce nombre, Cocoon se réserve le droit d'annuler ou de reporter les ateliers. Les inscrits en seront préalablement informés et ils seront intégralement remboursés de leur versement, ou pourront faire le choix de reporter sur la session suivante.

Une séance annulée, en cas d'absence pour raison grave de l'animatrice, sera toujours récupérée en fonction des disponibilités des participants.

Une attestation ainsi qu'une facture peuvent être délivrées.

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des ateliers.